

Accompagner les personnes en réadaptation vers l'emploi

Les personnes ayant une maladie chronique en cours de trajectoire professionnelle devraient être orientées plus tôt vers les dispositifs sociaux spécialisés dans le maintien dans l'emploi.

L'objet de la recherche était d'analyser les relations que les acteurs de la réadaptation, professionnels et usagers, construisent avec les dispositifs dans le contexte des politiques sanitaires et sociales. Les dispositifs en faveur de l'emploi des personnes ayant une maladie chronique interviennent de trois façons : en protégeant les personnes « inaptées au travail » par une compensation financière ; en orientant certaines d'entre elles vers le travail protégé ; enfin, en accompagnant les autres dans la recherche d'un emploi en ayant recours au droit commun.

Seule une très faible proportion de personnes bénéficiait des mesures sociales destinées à faciliter l'accès et le maintien dans un emploi ordinaire : celles ayant des déficiences de naissance et de l'enfance et les personnes accidentées adressées par les centres de MPR (médecine physique et de réadaptation). Les personnes ayant une maladie chronique en cours de trajectoire professionnelle ne sont orientées vers les dispositifs sociaux qu'en dernier recours, quand l'activité professionnelle n'est plus possible et qu'une décision d'inaptitude a été (ou risque d'être) prononcée. Or, une prise en charge dès l'acquisition des troubles favorise des parcours de réadaptation « normalisés » et l'adaptation des personnes. Ces situations restent très fréquentes. Elles peuvent être dues à un manque d'information ; à une réticence à recourir aux dispositifs sociaux, les bénéfices attendus étant considérés comme insuffisants ; à la crainte d'une stigmatisation, voire de la perte de l'emploi, associée à la révélation du problème.

La question cruciale est celle du repérage au sein de l'entreprise comme au sein du monde médical des difficultés au travail pour mettre en place une prévention tertiaire. L'intervention tardive des équipes de MPR rend les parcours de réadaptation moins fluides et parfois même conflictuels. Des initiatives locales existent, initiées par les professionnels de MPR, assureurs ou médecins du travail pour favoriser des interventions précoces, qui mériteraient d'être déployées.

N. B. Les résultats présentés ici sont ceux posés dans le rapport final (2013).

Pour plus d'information sur ce projet

- Le rapport de recherche est consultable sur le site de la CNSA : https://www.cnsa.fr/documentation/053-ville-rapport_final.pdf

À propos du chercheur

Sociologue, Isabelle Ville anime le programme Handicaps et Sociétés de l'EHESS (<http://phs.ehess.fr/>), un espace ouvert de rencontre entre disciplines, objets et chercheurs des sciences sociales autour des questions de handicaps. Elle est actuellement responsable de deux programmes de recherche :

- « Les enjeux du diagnostic prénatal dans la prévention des handicaps » (financement de l'Agence nationale de recherche – ANR, 2009-2013 – et de la Région Île-de-France – PICRI, 2014-2017) : <http://anr-dpn.vjf.cnrs.fr/> ;
- « Le handicap comme question publique. Accessibilité, autonomie et droits : de la constitution des politiques à l'expérience des personnes » (financement de HESAM Université dans le cadre du programme Synergie 2014-2017), dans lequel elle développe un axe sur « l'école inclusive ».

Isabelle Ville représente l'INSERM au conseil scientifique de la CNSA ; elle est cofondatrice de la revue *Alter*, *European Journal of Disability Research* et présidente de *Alter*, *European Society for Disability Research*.

<http://www.cermes3.cnrs.fr/fr/membres/156-ville-isabelle>

Contact

Isabelle Ville, directrice de recherche INSERM – directrice d'études EHESS-CERMES3
Directrice du programme Handicaps et Sociétés

isabelle.ville@ehess.fr

Référence du projet n° 053

Appel à projets 2009 – Handicap et perte d'autonomie (DREES-Ministère des Affaires sociales et de la Santé)
Titre : *Parcours de réadaptation : les dispositifs médicaux et sociaux et leur appropriation par les acteurs professionnels*